

ELECTIONS REGIONALES 2021

CONSULTATION DES LISTES D'ÉMARGEMENT

La consultation des listes d'émargement de toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône est possible à la préfecture des Bouches-du-Rhône à MARSEILLE :

- après le 1^{er} tour, les lundi 21 et mardi 22 juin de 8h à 17 h45
- après le second tour, du mardi 29 juin au jeudi 8 juillet inclus (sauf samedi et dimanche), de 8h à 17h45.

MODALITES PRATIQUES

- ✓ Port du masque (non fourni) et respect des règles de distanciation physique obligatoires.
- ✓ Chaque électeur requérant devra présenter une pièce d'identité et sa carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur les listes électorales (aucune consultation ne sera autorisée sans la présentation de ces documents)
- ✓
- ✓ Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, sans rendez-vous, à la préfecture des Bouches du Rhône, Boulevard Paul Peytral, Marseille 6^{ème} (se présenter à l'entrée des visiteurs sur la rue Edmond Rostand).
- ✓ Les places état limitées, il sera donné priorité aux représentants des listes de candidats dans la **limite de deux personnes par liste**. Deux places sont ainsi garanties à chaque liste sans limitation de durée durant toute la période de consultation.
- ✓ Quelques places supplémentaires seront disponibles, par ordre d'arrivée et avec un temps de consultation limité à 2h15, éventuellement renouvelable en cas de disponibilité.
- ✓ Modalités d'accès dans la salle de consultation :
 - accueil entre 7h45 et 8h pour le créneau 8h00/10h15
 - accueil entre 10h15 et 10h30 pour le créneau 10h30/12h45
 - accueil entre 12h45 et 13h pour le créneau 13h/15h15
 - accueil entre 15h15 et 15h30 pour le créneau 15h30/17h45

ATTENTION: Pour des raisons de sécurité, aucun accès à la salle de consultation ne sera possible en dehors des 4 créneaux d'accueil de 15 minutes.